



www.lemere.fr

n° 200 - mars 2023

Conseil Municipal Séance ordinaire du 2 mars 2023



en Direct du Conseil

Présent.es : Mmes JUSZCZAK, TERRIEN, LESUEUR, NEVEU, PAZARKIC, MM. CHAMPIGNY, ROCHER, AUCLIN, OCHAB, LAFAIRE, BRISSEAU, DANIEAU
Absente excusée ayant donné procuration : Mme GUERIN à M. AUCLIN.

Sommaire

Les travaux du Conseil Municipal	1
L'Actu & les News	2
Budget	2-3
Agenda	4



Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h

VOTE DU BUDGET 2023

Mme le Maire a procédé à la présentation des résultats 2022 et du budget 2023 (tous les détails en pages intérieures de ce bulletin).
Après délibération, les élu.es approuvent les résultats de 2022 et le budget proposé pour 2023 (unanimité).

ÉCLAIRAGE PUBLIC – ENFOUISSEMENT DES LIGNES AU COUDRAY

La mutualisation des travaux entre les différentes entreprises intervenant sur ce dossier a permis de faire baisser le devis initial proposé par le SIEIL (147 510.59 €) à **123 875.95 €**. Compte tenu de cette nouvelle donnée, le conseil municipal a modifié sa délibération du 8 décembre dernier, approuvant ce montant.

En conséquence, Madame le Maire va modifier les demandes de subventions qu'elle a déposées auprès des services de l'Etat (DETR¹ et DFV²) et auprès du Conseil Départemental (FDSR³).

Après délibération, les élu.es acceptent ce nouveau devis (unanimité).

ÉCLAIRAGE PUBLIC - FIN DES TRAVAUX DANS LE BOURG

Dans le cadre de ce dossier, il restait quelques points à finaliser, à savoir, le remplacement des 2 lanternes sur la façade de la mairie, le remplacement d'une lanterne rue de la Fontaine de Jable, le remplacement d'un candélabre rue des Lilas et d'un candélabre rue de la Duboiserie. Un devis nous a été adressé par le SIEIL, d'un montant de **5 445,17 €**.

Après délibération, les élu.es acceptent ce devis (unanimité).

CIMETIÈRE – REPRISES DE CONCESSIONS

La municipalité avait enclenché 3 procédures au niveau du cimetière dans le cadre de la reprise des sépultures :

1. Concessions dont le terme est arrivé à échéance et qui n'ont pas été renouvelées (6 sépultures),
2. Sépultures sans trace de concession (48 sépultures),
3. Concessions non entretenues et à l'état d'abandon (37 sépultures, procédure de 5 ans).

Les deux premières étant arrivées à terme, Madame le Maire a demandé l'établissement d'un devis, aux fins de reprise des tombes concernées, auprès des Ets Elabor, avec laquelle la commune a déjà un contrat. Compte tenu du coût, ces reprises se feront sur plusieurs années. Une offre pour 12 sépultures a été proposée, d'un montant de **9 554 € HT, soit 11 464 € TTC**.

Les sépultures concernées seront vidées de tout contenu et les restes mortuaires seront identifiés, répertoriés, mis sous scellés et déposés dans l'ossuaire communal.

Après délibération, les élu.es acceptent ce devis (unanimité).

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Certains panneaux de signalisation doivent être remplacés et un devis a été demandé à la société Aximum (qui remplace la société SES). Une proposition d'un montant de **1 371.98 € HT (1 646.38 € TTC)** a été adressée en mairie.

Après délibération, les élu.es acceptent ce devis (unanimité).

LOCATION DES SALLES - MODIFICATION DES TARIFS

Compte tenu de l'explosion des coûts de l'énergie (facture de plus de 500 € pour les 15 premiers jours de janvier 2023 !) les élu.es ont acté la modification des tarifs de location des salles selon le tableau ci-après. **A noter que toutes les locations réservées et confirmées avant le 2 mars garderont le tarif initial.**

Salle polyvalente	Tarif été		Tarif Hiver (du 01/10 au 31/03)	
	Repas	Vin d'honneur	Repas	Vin d'honneur
Léméré	150 €	50 €	200 €	80 €
Autre commune	230 €	80 €	280 €	110 €

Petite salle	
Tarif été	Tarif Hiver (du 01/10 au 1/03)
50 €	80 €

La petite salle n'est louée qu'aux habitants de la commune

¹ DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
² DFV : Dotation Fonds Vert
³ FDSR : Fonds Départemental de Solidarité Rurale



Actus, Infos & News

Rappel - Déclaration de biens immobiliers

Vous êtes propriétaire d'une résidence principale, secondaire ou d'un bien locatif ?

Depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023, tous les propriétaires d'un bien immobilier bâti sont soumis à une nouvelle obligation déclarative auprès des impôts : la déclaration d'occupation de leur(s) logement(s).

Comment procéder : cf. bulletin n° 199 ou renseignements en mairie

Résultats budgétaires 2022 et budget prévisionnel 2023

• Vote des subventions

Les subventions sont subordonnées aux demandes des associations, accompagnées d'un bilan financier. A ce jour, voici celles qui ont été votées par le conseil municipal :

CFA Joué les Tours.....: 60 €	AMF Téléthon.....: 100 €
Cantine scolaire.....: 600 €	Restos du cœur.....: 50 €
Croix Rouge.....: 50 €	Comice agricole.....: 50 €
Comité des Fêtes.....: 50 €	Souvenir français.....: 50 €
Syndicat de chasse.....: 50 €	

Pour l'ensemble des associations, un forfait global de 1500 € a été inscrit au budget et les différentes demandes seront examinées lorsqu'elles arriveront.

• Approbation des comptes de gestion et administratif 2022

Après présentation de ces comptes affichants un résultat identique, les élu.es se sont prononcés favorablement (unanimité)

• Affectation du résultat 2022

Après présentation par Mme le Maire de l'affectation du résultat 2022, qui affiche un **excédent de près de 310 000 €**, les élu.es se sont prononcés favorablement (unanimité).

• Budget prévisionnel 2023

Après présentation par Mme le Maire du budget **(1 014 314 €)** pour l'année 2023, les sections de fonctionnement **(601 510 €)** et d'investissement **(412 804 €)** étant chacune équilibrée tant en recettes qu'en dépenses, les élu.es se sont prononcés favorablement (unanimité).

Assec de la Fontaine de Jable

Après contact de Mme le Maire avec le Syndicat de Rivières Val de Vienne, des recherches ont été entreprises par ce dernier.

Après visualisation de la topographie et de l'hydrogéologie sur le bassin du Jable Il apparaît que deux éléments peuvent expliquer cette situation :

1) Situation principale : le niveau actuel des nappes.

Les niveaux de nappe exceptionnellement bas cette année ne permettent pas d'alimenter la source en amont de la Fontaine de Jable (peut-être située en limite de Lérémer ou dans le bois de la Gabillère) qui se trouve topographiquement plus haut que les autres petites sources en aval.

Avec des niveaux de nappe aux plus bas, quelques mètres voire quelques dizaines de centimètres peuvent avoir un impact sur ces résurgences de la nappe.

Ce phénomène n'a pas été observé à l'été 2022 car la Fontaine de Jable s'était correctement remplie en hiver 2021 avec des niveaux de nappes autour de la moyenne.

2) Le faible ruissellement lors des épisodes pluvieux.

Le peu de précipitations hivernales (nulles en février) a limité le ruissellement sur le bassin versant. Les quelques pluies tombées ont permis de reconstituer la réserve utile des sols (d'autant plus avec une zone forestière sur la tête de bassin), limitant encore l'arrivée d'eau (épisode) dans la Fontaine du Jable et plus généralement dans le ruisseau.

Il semblerait qu'il ne s'agisse pas d'une question de prélèvements dans le milieu mais d'un problème totalement naturel : la situation hivernale tant en pluviométrie qu'en recharge hivernale (les deux sont liées) étant catastrophique et la période estivale à venir ne s'annonçant pas sous de bons augures.

Rappel - Appel aux dons pour l'Eglise



Depuis le dernier appel aux dons de février, **1 000 € supplémentaires** ont été versés à la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de l'église.

L'objectif **initial** de 5 000 € a donc été atteint. Toutefois, pour obtenir la subvention supplémentaire de 30 000 €, **il manque encore**

2 469 €. Nous avons donc besoin de la mobilisation de

chacun et comptons sur votre générosité.

Les dons peuvent se faire :

- par chèque, à l'ordre de la Fondation du Patrimoine, déposé à la mairie qui transmettra directement,

- par courrier à Fondation du Patrimoine, 61 rue du Mûrier, 37540 Saint Cyr Sur Loire (**préciser Eglise de Lérémer**). Bulletins de dons disponibles en mairie

- en ligne directement sur le site de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-hilaire-de-lemere>

Un grand Merci.

Randonnée pédestre



Don du Sang



Dictée pour tous

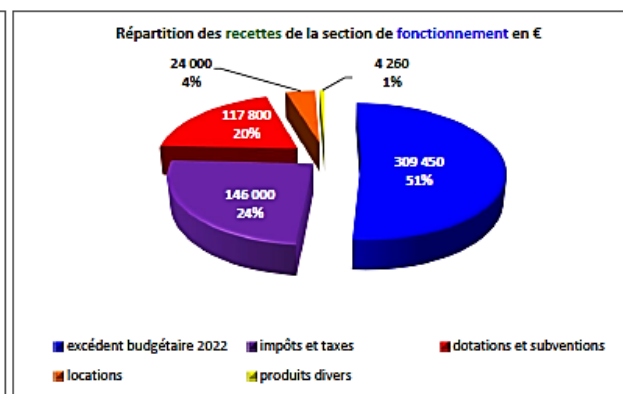
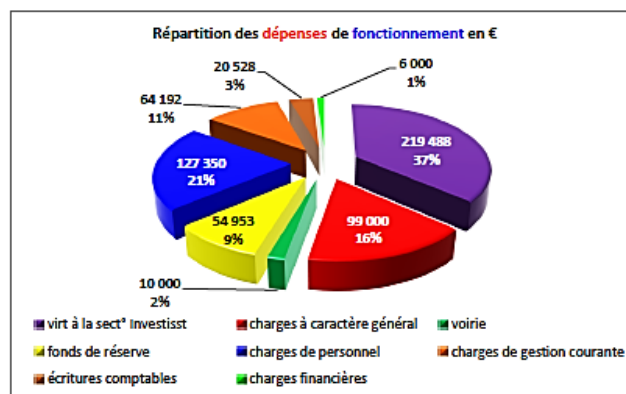


BUDGET 2023

Section de Fonctionnement

Dépenses	
	montants en euros
vir ¹ à la sect ² investiss ³	219 488
charges à caractère général (eau, électricité, carburant, ...)	99 000
voirie	10 000
fonds de réserve	54 953
charges de personnel	127 350
charges de gestion courante (indemnités, cotisat ⁴ , subvent ⁵ , ...)	64 192
écritures comptables (FNGIR ⁶ , secours (ex CCAS), amortiss ⁷)	20 528
charges financières (intérêts des emprunts, non valeurs, ...)	6 000
Total	601 510

Recettes	
	montants en euros
excédent budgétaire 2022	309 450
impôts et taxes	146 000
dotations et subventions (dotations de l'Etat)	117 800
locations (loyers, location salles, vaisselle, ...)	24 000
produits divers (redevances Orange, EDF, Rembt assurance...)	4 260
Total	601 510

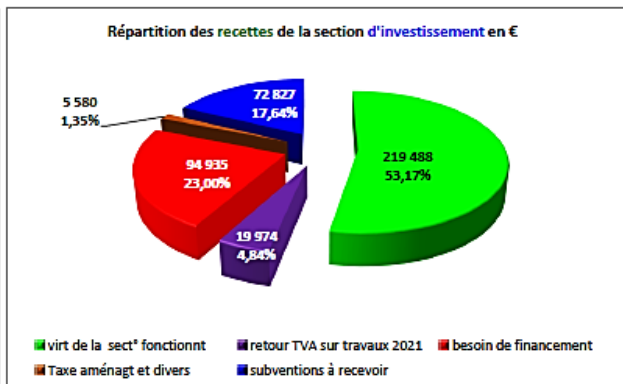
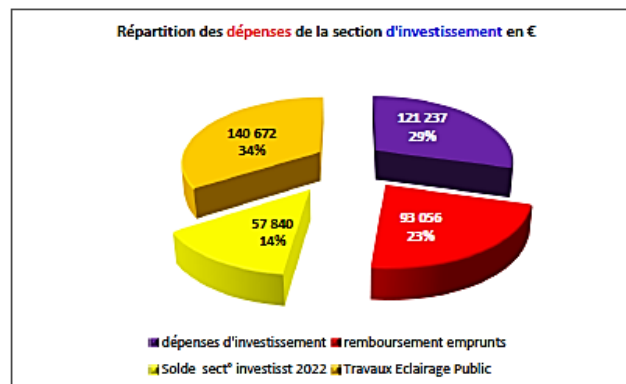


Section d'Investissements

Dépenses	
	montants en euros
1) dépenses d'investissement	121 237
remboursement emprunts	93 056
2) Solde sect ² investiss ³ 2022	57 840
Travaux Eclairage Public	140 672
Total	412 804

Recettes	
	montants en euros
3) vir ¹ de la sect ² fonctionn ⁴	219 488
4) retour TVA sur travaux 2021	19 974
5) besoin de financement	94 935
Taxe aménag ⁶ et divers (amortiss ⁷ , cautions ⁸ , Taxe am ⁹ b ¹⁰ tements)	5 580
6) subventions à recevoir	72 827
Total	412 804

1) Défense incendie, Cimetière, Matériel, ...
 2) le solde étant négatif, il est imputé en dépenses
 3) part prise sur l'excédent de fonctionn¹ pour équilibrer les dépenses d'investiss²
 4) fonds de compensation de la TVA payée en 2020
 5) Besoin de financem¹ pour couvrir les investiss²
 6) Etat, Département, Fonds Vert, CRTE, DRAC, Fondation du Patrimoine



La section de fonctionnement s'équilibre à 601.510 €, celle d'investissements à 412.804 €, pour un budget total de 1.014.314 €

Avec un excédent 2022 de 309 450 €, et des investissements importants programmés en 2023, la situation financière de la commune progresse régulièrement. De nombreux postes ont été approvisionnés "en réserve anticipative de dépenses imprévues". L'emprunt effectué en 2022 sur une durée de 3 ans, peut déjà être remboursé. La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 91 000 € (+24 000 € par rapport à 2021)

Dans un souci de transparence, l'ensemble des documents budgétaires est consultable en mairie.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale



Mars

- Sa 11** Pierre et le Loup - Concert profs Ecole de musique - 17h30 - Sainte-Maure ☞
- Ma 21** Un pansement au cœur - 18h - Champigny/Veude ☞
- Ve 24** Dîctée pour tous - 18h - Richelieu - Salle des Fêtes

Avril

- Sa 1^{er}** Landing & Accumulation - 20h30 - Le Cube - Panzoult ☞
- Sa 8 & Di 9** Chasse aux Œufs - Château du Rivau - Lémeré ☞
- Je 13** A Livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré L
- Di 16** Randonnée communale - 09h - Bourg de Lémeré L

Mai

- Sa13 → Sa27** Exposition - Petite Salle - Lémeré ☞
- Ve 26** Spirituals - 20h30 - Faye-la-Veineuse ☞

Juin

- Sa 3 & Di 4** Festival de la Rose - Château du Rivau - Lémeré ☞
- Je 08** A Livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré L
- Di 11** La Fanfare Saugrenue - 11h30, 14h30, 15h30, 16h30 - Pussignye ☞

Juillet

- Sa 1^{er}** Fête de l'Ecole de Musique - 10h30 - Brizay ☞
- Sa 08** Le Plein de Super - 21h30 - Nouâtre ☞
- Di 09** Le Plein de Super - 22h00 - Saint-Epain ☞
- Ma 11** Le Plein de Super - 22h00 - Ports-sur-Vienne ☞

Août

- Sa 12 & Di 13** Joutes Equestres - Château du Rivau - Lémeré ☞
- Je 24** L'Avare - Sainte-Maure de Touraine ☞
- Ve 25** L'Avare - Parçay-sur-Vienne ☞
- Ve 26** L'Avare - Richelieu ☞

Septembre

- Ve 08** L'Insectarium - 18h30 - Ligré - Théâtre de Verdure ☞
- Di 10** Fête de la Citrouille - Château du Rivau - Lémeré ☞
- Sa 16** Animations et Feu d'artifice - Journée du Patrimoine - Lémeré L
- Sa 16 & Di 17** Journées du Patrimoine - Château du Rivau - Lémeré ☞

Octobre

- Je 12** A Livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré L
- Sa 21** Banquet des Seniors - 12h30 - Salle des Fêtes - Lémeré L
- Sa 21** Le Vertige des Girafes - 20h30 - Antogny-le-Tillac ☞
- Di 22** Festival des fleurs d'automne - Château du Rivau - Lémeré ☞
- Sa 28 → Ma 31** Halloween au Château - Château du Rivau - Lémeré ☞

Novembre

- Di 26** Les Virtuoses - 16h - Le Cube - Panzoult ☞

Décembre

- Je 14** A Livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré L

Livret saison culturelle CC-TVV : <https://fr.calameo.com/read/006578129d8b5c44155c0>

- ☞ Ces manifestations entrent dans la convention culturelle de la CC-TVV <https://www.cc-tv.fr/>
- ☞ Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau www.chateaudurivau.com
- L Ces manifestations sont organisées par la commune de Lémeré www.lemere.fr

INFORMÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

Sur votre téléphone, grâce à l'application Panneau Pocket



Flashez le code ci-contre pour accéder à toutes les informations de dernière minute de votre commune, ou installez l'application directement sur votre téléphone portable.

Application gratuite et anonyme

Permanences de Mme le Maire en mars

- Mardis 14, 21 & 28: de 18h00 à 20h00
- Jeudis 16 & 30: de 18h00 à 20h00
- Vendredis 17 & 24: de 14h00 à 17h00
- Samedis 18 & 25: de 10h00 à 12h00
- Lundi 20: de 18h00 à 20h00
- Vendredi 31: de 16h00 à 19h00

Pour tout autre rendez-vous, s'adresser à la mairie

Mairie de Lémeré - 1 rte de Szailly

Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Site : www.lemere.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h30-12h00	

SUDOKU - n° 03-2023

Expert

	2		5	9				
5				2		3		
	8			6				
8	6					5		
1		5		6		8		9
		9					7	6
			2				5	
		6		8				4
				4	3		9	

Une grille est composée de 81 cases soit 9 carrés de 9 blocs. Complétez cette grille de manière que pour chaque ligne chaque colonne et chaque carré de 9 cases tous les chiffres de 1 à 9 ne soient utilisés qu'une fois

SOLUTION SUDOKU - n° 02-2023

5	1	9	3	6	8	2	4	7
8	2	4	7	5	9	6	1	3
3	6	7	2	1	4	8	9	5
1	3	6	8	2	5	4	7	9
9	5	2	6	4	7	1	3	8
7	4	8	9	3	1	5	6	2
2	9	1	5	7	6	3	8	4
4	8	3	1	9	2	7	5	6
6	7	5	4	8	3	9	2	1

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'explique régulièrement au travers des bulletins municipaux et du site internet, nous sommes dans la phase finale des travaux de restauration de l'église Saint-Hilaire.

Pour nous aider à financer ce projet, j'ai sollicité plusieurs partenaires, à savoir :

- le Conseil Départemental,
- la Sauvegarde de l'Art Français
- et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il m'a fallu beaucoup de temps pour monter les différents dossiers, argumenter avec des mots justes, et enfin réussir à convaincre ces 3 organismes de nous allouer une subvention, qui au global sur cette tranche de travaux, se monte à 44 158 € (soit 52.67%).

Parallèlement, j'ai signé un avenant avec la Fondation du Patrimoine, association qui collecte les dons des particuliers et les reverse ensuite à la commune. Le but initial était d'atteindre 5 000 € de dons, ce qui à ce jour, est chose faite.

Toutefois, une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 € peut être débloquée par la Région, à condition d'atteindre 7 469 € de dons. Or, à ce jour, il nous manque encore 2 469 €.

Si je m'adresse à chacun d'entre vous aujourd'hui c'est que je compte sur vous !

L'église Saint Hilaire est un lieu de culte mais c'est avant tout un bâtiment public appartenant à la commune, laquelle est tenue de l'entretenir. C'est aussi un patrimoine architectural que nous ont légué tous celles et ceux qui ont œuvré à son édification.

Par le passé, il y a déjà eu des campagnes de restauration dont certaines, malheureusement, n'ont pas été très heureuses, rendant le bâtiment encore plus vulnérable aux assauts du temps.

Vous n'êtes sans doute pas sans connaître l'état vétuste dans lequel il était avant 2017, année à partir de laquelle sa dernière restauration a débuté : des chutes de pierres, des infiltrations d'eau, de l'humidité stagnante, rendaient la fréquentation de cet édifice dangereuse.

Aujourd'hui nous touchons au but ! Les touristes qui traversent Lémeré ne manquent pas d'éloges à l'encontre de notre commune : bien entretenue, bien fleurie, bâtiments en bon état, ..., et nombreux sont ceux qui prennent des photos et les publient sur les réseaux sociaux, permettant ainsi à Lémeré de rayonner au-delà de son territoire géographique naturel.

A chaque gros investissement décidé pour notre village par l'équipe qui m'accompagne, je compile le budget communal en m'efforçant de trouver les meilleurs financements possibles ; financements qui rendront la facture moins douloureuse pour notre porte-monnaie commun. C'est ainsi que, grâce à ce travail de longue haleine, notre budget, aujourd'hui, se porte bien et que de nouveaux investissements peuvent être réalisés.

Mais, aujourd'hui j'ai vraiment besoin de vous !

Il serait vraiment dommage de perdre 30 000 € alors qu'il ne manque «que» 2 469 € pour atteindre le palier requis de 7 469 € afin de les obtenir.

Alors oui, aujourd'hui, je fais appel à la mobilisation de chacun et à votre générosité.

Alors oui, aujourd'hui, je vous demande un tout petit geste pour me soutenir dans la finalisation de ce projet. Une participation, si infime soit-elle, nous permettra d'atteindre la somme espérée et contribuerait à alléger le poids financier de cette opération.

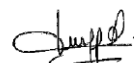
Pour mémoire, vos dons vous font bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % (un don de 20 €, ne vous coûtera au réel que 6.80 €).

Je remercie tous les donateurs qui ont été sensibles à mon appel et ont déjà contribué. Je compte sur tous les futurs donateurs dont je sais que vous ferez partie.

N'hésitez pas à relayer l'information autour de vous : plus nous serons nombreux, plus l'impact sur nos finances sera important.

Je vous remercie très sincèrement pour votre engagement.

Le Maire,



Martine Juszczak